

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session spéciale du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 7 mai 2018 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

Mme Sandra Armstrong
M. Luc Sicard
Mme. Claudette Béland-Pleau

M. Brian Boisvert
M. Garry Ladouceur
Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

95-05-2018. RÉUNION SPÉCIALE D'URGENCE.

CONSIDÉRANT QU' en date du 7 mai 2018 les données hydrauliques provenant 'Hydro Québec et du Comité de Régularisation de la Rivière des Outaouais indique des inondations sur les rivières Outaouais et Coulonge;

CONSIDÉRANT QUE cette Municipalité est d'opinion qu'une inondation majeure est possible;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut se préparer à limiter les dégâts et des inconvénients en prenant certaines précautions et en avisant les résidents de se préparer à faire face à une inondation.

IL EST

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Qu'avec le consentement des membres du Conseil que cette session considère tout sujet se rapportant aux problèmes d'inondation.

96-05-2018 PROCLAMATION ÉTÂT D'URGENCE

CONSIDÉRANT LA situation alarmante du niveau rivières Coulonge et Outaouais ;

CONSIDÉRANT QUE les niveaux d'eau atteints sur la rivière Coulonge sont semblable à l'an dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions annoncent une hausse considérables de la rivière des Outaouais dans les prochains jours ;

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal autorise le Maire, M Gilles Dionne, à déclarer l'état d'urgence municipale et ce dans le but de protéger les citoyens ainsi que les infrastructures municipales tels que les axes de circulation, les ponts et tous autres biens qu'il juge d'importance.

97-05-2018 CONTRÔLE DE LA CIRCULATION.

Proposé par Mme Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

Que M. Jimmy Danis, Contremaître, soit autorisé de fermer à la circulation tout chemin ou rue municipale lorsqu'il jugera que le niveau d'eau sur ces axes rend la circulation dangereuse.

98-05-2018 BUDJET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité approprie la somme de 10,000.00\$ du fonds de réserve accumulée et l'implique au poste Protection Sécurité Civile.

99-05-2018 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Luc Sicard
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.